

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 avril 2012

L'an deux mille douze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 03/04/2012.

Présents : MM. Guillaume, Rongère, Pireyre, Cuzin, Alexandre, Reynard, Zychla et Mmes Rousset et Tennerel lesquels forment la majorité des membres présents.

Mme Christelle Cassagne a donné procuration à Mme Patricia Tennerel
M. Pierre Conraux a donné procuration à Mme Michelle Rousset
M. François Fustier a donné procuration à M. Nicolas Alexandre
M. Sylvain Lamartine a donné procuration à M. André Rongère

Excusé : M. Michel Barthélémy

Secrétaire de séance : Mme Michelle Rousset

Comptes administratifs 2011 :

Commune : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2011 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 230 538,73 € - recettes : 338 166,07 €
Résultat comptable : 107 627,34 €
- Investissement : dépenses : 101 303,17 € - recettes 279 641,78 €
Résultat comptable: 178 338,61€

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Assainissement : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2011 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 69 469,48 € - recettes : 70 843,74 €
Résultat comptable: 1 374,26 €
- Investissement : dépenses : 144 465,90 € - recettes : 61 157,66 €
Résultat comptable: - 83 308,24 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2011.

1- Comptes de gestion 2011 :

Les comptes de gestion 2011 de la Commune et de l'Assainissement dressés par Mlle MUNOZ Receveur Municipal de Billom identiques aux comptes administratifs 2011 présentés sont approuvés à l'unanimité.

2- Affectation des résultats 2011 :

Commune : **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2011**

(A) Excédent au 31/12/2011 cumulé	224 518,49 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	44 276,48 €
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002	180 245,01 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2011, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 224 518,49 € au budget primitif 2012. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Assainissement : **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2011**

(B) Excédent au 31/12/2010 cumulé	40 070,68 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	40 070,68 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte administratif 2011, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 40 070,68 € au budget primitif 2012. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

3- Vote des 3 taxes locales directes 2012 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2012. Aucune majoration des taux par rapport à 2011.

Il propose les taux suivants pour 2012 :

- taxe d'habitation	:	11,28 %
- taxe foncière bâti	:	14,07 %
- taxe foncière non bâti	:	101,76 %

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'approuver les 3 taxes locales directes pour l'année 2012.

5- Contributions et subventions inscrites au B P 2012 :

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2012.

Contributions aux organes de regroupement : 60 000 €

Subvention de fonctionnement aux associations : 2 600 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

6- Vote du Budget Primitif 2012 :

Commune : Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2012. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 504 200,00 €

Investissement : 461 800,00 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2012.

Assainissement : Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2012.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 204 365,26 €

Celui-ci est en déséquilibre en investissement :

Dépenses : 128 217,70 €

Recettes : 156 444,57 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2012.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15.